



DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/08/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

18/08/2023

Date d'affichage

19/08/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

04/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit août, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, M. METZ Christophe, Mme RAGUET Sandrine

Procurator(s) :

Mme LAMBERT Pascale donne pouvoir à M. GILLAUX Pascal

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme LAMBERT Pascale, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RAGUET Sandrine

2023-59 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET LES LOUACHES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de modifier le budget Les Louaches comme suit :

Budget LES LOUACHES:

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
3355 (040) : Travaux	- 9432,15 €	1068 (10) Excédent de fonctionnement	-9 432,15 €

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
605 (011) : Achats de matériel, équipements et travaux	-9 432,15	002 (002) : Excédent de fonctionnement reporté	9 432,15
		71355 (042) : Variation des stocks de terrains aménagés	-9 432,15

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Adopte les décisions modificatives ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à FROMELENNES
 Le Maire,

